

Sud Éducation 69 alerte sur les protocoles sanitaires d'accueil dans les EPLE

S'il était à prévoir que cette rentrée serait particulière, les personnels ont tout de même dû attendre jusqu'au 15 septembre pour que leurs organisations syndicales académiques soient reçues par le recteur et jusqu'au 17 pour recevoir une circulaire encadrant la mise en place des protocoles sanitaires d'accueil dans les établissements scolaires.

Malgré celle-ci, le flou persiste quant à l'application des diverses recommandations et il semble qu'une politique claire, concertée et uniformisée n'ait été portée ni au plan national ni dans l'académie alors qu'un tiers des clusters se situe en milieu scolaire.

Ainsi, le syndicat Sud Éducation 69 déplore-t-il la disparité des situations observées dans les établissements de la métropole :

- Les vies Scolaires de plusieurs établissements de Lyon, Fontaines-sur-Saône, Givors, Vaulx-en-Velin..., ont été fermées, sans que le personnel de surveillance soit remplacé.
- Des personnels, contraints à l'isolement suite à une décision de l'ARS, ont malgré tout reçu l'injonction de leur chef-fe de service de regagner leur lieu de travail en dépit des dites préconisations.
- Nombre de collègues, placé-e-s en isolement, n'avaient aucune connaissance de leur situation administrative entre arrêt maladie avec son jour de carence et autorisation d'absence (ASA). Le recteur a apporté une réponse claire le 15 septembre : toute personne placée en isolement par l'administration, l'ARS est en ASA voire en télétravail mais dans des conditions strictes (Cf infra). Nous attendons que ce principe soit appliqué partout !
- Sans communication harmonisée de la part de l'administration, les décisions d'isolement en huitaine dépendent trop souvent de l'appréciation du chef ou de la cheffe de service, quand les dernières recommandations n'ont pas toujours été portées à la connaissance des personnels.
- Les cours à distance, dispensés par un-e professeur-e en isolement car « cas contact », dont les modalités ont été rappelées lors d'une audience avec le recteur le 15 septembre, doivent se faire en visioconférence, en réunissant les élèves dans une salle dotée d'un vidéoprojecteur, et sous la surveillance d'un adulte. Comment observer ces recommandations alors que le personnel est déjà déficitaire ?
- Faute de moyens, nombre de personnels de surveillance, d'enseignement et d'entretien malades ne sont pas remplacés.
- Dans plusieurs établissements, les chef-fe-s de service taisent les cas contacts et les cas avérés et ne procèdent à aucun avertissement aux familles, ni aux personnels.
- Aujourd'hui, il faut trois cas avérés dans une classe, hors élèves d'un même domicile, pour décréter l'isolement de la classe.
- Des témoignages nombreux et récurrents font état de fenêtres condamnées parce que hors d'usage, ce qui empêche les aérations régulières préconisées par le protocole.
- Dans les lieux de restauration scolaire, les distances barrières ne peuvent être respectées et les élèves se fréquentent sans masque.
- Avant l'accueil dans les locaux, et à la sortie des classes, les élèves et les parents s'amassent devant les établissements et le port du masque y est impossible à respecter.
- Alors que dans la métropole, les rassemblements dans les lieux publics sont limités à 10 personnes et les gymnases hors d'accès, les élèves et enseignant-e-s peuvent toujours se côtoyer à plus de 35 dans un espace clos, et les enfants et adolescent-e-s pratiquer des activités physiques, sans limitation d'effectif, dans des équipements sportifs couverts.

Sud Éducation 69 déplore le manque de concertations pour l'élaboration des protocoles d'accueil, dénonce les défaillances récurrentes dans la mise en œuvre de la continuité pédagogique et alerte sur les risques que font peser les lacunes sanitaires graves générées par l'absence d'une politique et d'une information claire et réfléchie, sur la santé des élèves, des personnels et des habitant-e-s de la métropole.